



Avantage en nature maladie

Par **Visiteur**, le **25/01/2017** à **06:13**

Bonjour

En MP depuis 8 mois, commercial, on me demande de rendre mon Telephone professionnel qui nous sert aussi en perso... est ce que l'employeur a le droit? (Est ce pas un avantage en nature?)

Aussi on me prends mon ordi avec mes mail, plus moyen de communiquer donc avec mon entourage professionnel, je vis cela comme un harcèlement et discrimination, sachant que je suis en MP pour depression, et que l'employeur me met vraiment au placard ainsi, pour se venger de la MP....

Est ce que j'extrapole?

Merci à vous!!

Par **P.M.**, le **25/01/2017** à **09:13**

Bonjour,

Si c'est un avantage en nature, il devrait figurer sur vos feuilles de paie et il faudrait savoir si l'usage personnel est prévu notamment par exemple au contrat de travail ou par une disposition quelconque...

Les mails personnels devraient être placés dans un dossier spécifique nettement identifiables...

Il ne faudrait pas tout interpréter comme du harcèlement et/ou de la discrimination d'ailleurs, je ne vois pas comment il pourrait y avoir une mise au placard si vous êtes en arrêt...